

Délibération de principe
Evacuation des ordures
ménagères

Le Conseil Municipal donne son accord en vue de la signature d'un marché à passer entre la commune de Ludres et la Ste COLLARD et Cie, 15. av. de la Gare à Tillet Lotterets, en vue de l'évacuation des ordures ménagères à partir d'un poste de transit.

2938 - 7/3/73

En effet, si le ramassage des ordures ménagères donne satisfaction, il existe un problème de stockage de ces ordures. Elles sont actuellement déversées dans une décharge appartenant à la Ste des Fieries de Menes Maisons qui a manifesté le désir de reprendre son terrain. La Ste Collard peut assurer l'évacuation des ordures ménagères moyennant une redevance de 11.90 F. par habitant.

Il s'agit d'une installation prévue à Chalifuy et destinée à recevoir le contenu des véhicules de collecte. Les déchets diversés dans la journée sont évacués à l'aide de camions gros porteurs ayant pour mission de les diriger vers les décharges contrôlées à St Element. Les déchets ne sont pas stockés mais seulement- en transit.

Une délibération définitive sera prise au vu du marché qui sera proposé par la Société.